

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

COMMUNE

Envoyé en préfecture le 29/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 067-216704924-20220829-ACTE022022-DE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 13 juin 2022 ouverte à 20h15
Convocation remise le 03/06/2022

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Heike ROTHGERBER, Sabrina LEHN, Nathalie WOLFF

MM. Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean DREYFUSS, Cyrille MEYER,

Membres absents excusés : Constance COUTURE, Nathan MULLER, David WETTERWALD

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

ORDRE DU JOUR

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

OBJET 2 : URBANISME

OBJET 3 : CONVENTION ASSOCIATION FONCIERE / COMMUNE DE TRAENHEIM : Mise à disposition de la secrétaire

OBJET 4 : ADOPTION DU REFERENCIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57, PAR DROIT D'OPTION A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

OBJET 5 : AGENCE DE L'EAU : RAPPORT ANNUEL

OBJET 6 : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

OBJET 7 : TARIFS DNT

DIVERS :

- Eclairage public
- Tarifs :
 - o Concession cimetière
 - o Location salle communale

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la séance du 2 mai 2022

OBJET 2 : URBANISME

Monsieur le Maire informe les conseillers de la visite en mairie ce jour de Maître David GILLIG, Avocat spécialisé en urbanisme. Les affaires en cours ont été évoquées :

- Affaire MULLER Thomas / Arnaud MERLIN : un courrier a été adressé à M. MULLER
- Affaire FIX
- Affaire ROSSI

Station de pollution :

- Le SDEA prévoit de faire un test au niveau de l'étanchéité du bassin : 2 x 400 m³ (soit 800.000 litres) d'eau seront versés dans le réseau. M. Le Maire propose aux viticulteurs et agriculteurs la possibilité de pomper une partie de l'eau selon leurs besoins.
- Les travaux sont en bonne voie, le planning est respecté. La rue du Moulin sera réouverte à la circulation, notamment pour accueillir dans les meilleures conditions les participants au Marathon du Vignoble le dimanche 26 juin 2022.

Abribus place de la Fontaine :

- L'abribus est en cours de rénovation. Un nouveau panneau publicitaire sera également mis en place : plan mis à jour et nouvelles insertions publicitaires.

OBJET 3 : CONVENTION ASSOCIATION FONCIERE / COMMUNE DE TRAENHEIM : Mise à disposition de la secrétaire

M. Le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil Municipal d'encaisser 150€/an de l'Association Foncière pour indemniser la mise à disposition de la secrétaire et l'approbation des termes de la convention du 28/03/2019.

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 4 : ADOPTION DU REFERENCIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M47, PAR DROIT D'OPTION A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local, a vocation à être généralisé à compter du 1er janvier 2024.

La commune de Traenheim souhaite adopter ce référentiel par droit d'option, à partir du 1er janvier 2023.

Vu l'avis favorable en date du 02/05/2022 de Madame Simone Fischer, responsable du Service de Gestion Comptable de Saverne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- opte pour l'instruction budgétaire et comptable M57 développée, sans les obligations réglementaires propres aux collectivités de plus de 3500 habitants, à partir du 1er janvier 2023.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET 5 : AGENCE DE L'EAU : RAPPORT ANNUEL

Un courrier de l'agence de l'Eau RHIN-MEUSE a été transmis aux conseillers pour information : Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

OBJET 6 : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

M. Le Maire propose de recruter un agent communal saisonnier pour la période estivale :

Vu la situation financière de la commune, une majorité des conseillers est contre le recrutement.

Vote « Pour » : 5

Vote « Contre » : 10

Vote « Abstention » : -

OBJET 7 : TARIFS DNT

Chaque année un nouveau bulletin municipal est imprimé. Les frais sont couverts en grande partie par les annonces publicitaires sollicitées auprès des commerçants, artisans et entreprises qui le souhaitent.

3 propositions sont présentées :

ACTUELS – PROPOSITION 1 – PROPOSITION 2

Publicité	Tarifs actuels €	Propo 1 (+5€)	+ %	Propo 2 (+10%)	+ €	Proposition 3 (arrondi)	
1/8 page	50	55	10	55	5	55€	
1/4 page	90	95	5.5	99	9	100€	
1/3 page	115	120	4.3	126.5	11.5	130€	
1/2 page	145	150	3.4	159.5	14.5	160€	
1 page	250	255	2	275	25	280€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- opte pour la proposition 3 :

Publicité	Proposition 3 (arrondi)	
1/8 page	55€	
1/4 page	100€	
1/3 page	130€	
1/2 page	160€	
1 page	280€	

M. le Maire est chargé d'encaisser les recettes et de mandater les factures. Les crédits nécessaires en recettes sous compte 7588 et en dépenses sous compte 6237, seront prévus au BP chaque année.

DIVERS :

- *Eclairage public*
- *Tarifs :*
 - o *Concession cimetière*
 - o *Location salle communale*

(ces points seront repris lors d'un prochain Conseil Municipal)

Travaux SDEA

Information rapportées par Jean-Renaud KLEIN :

1. Le pompage de l'eau à Kirchheim suite à un incident sur la construction d'un bâtiment

L'entreprise a creusé un puits trop profond, ce qui a engendré la venue d'une nappe d'eau souterraine. Cette venue d'eau déstabilise les maisons avoisinantes.

Il faut donc pomper en permanence cette nappe pour éviter les affaissements du terrain et la ruine des maisons.

Il n'y a aucune fin à ce pompage. Pour l'instant c'est l'assurance de l'entreprise qui paye ce pompage, mais elle veut arrêter de payer.

Elle aurait aimé que le SDEA reprenne le puits pour pomper l'eau et l'utiliser pour la distribuer dans le réseau d'eau potable.

Or cette eau est pour le moment impropre à la consommation car trop calcaire. Il faudrait mettre en place une unité de traitement pour pouvoir la distribuer dans le réseau d'eau potable.

Or nous n'avons pas besoin de cette eau, nos pompages actuels sont largement suffisants et nous ne voulons pas investir plusieurs millions pour traiter et distribuer cette eau.

De plus, nous ne voulons surtout pas assumer la responsabilité de ce puits et les conséquences sur les affaissements de terrain.

Le SDEA et la commission locale ont donc refusé la proposition de reprendre le puits et le maire de Kirchheim demandera au Préfet de s'occuper de ce problème.

2. La construction du bassin de pollution de Marlenheim

Le chantier est arrêté depuis plusieurs mois suite à une défaillance de l'entreprise.

En effet, dans l'appel d'offre il était prévu de réaliser le bassin avec des palplanches comme à Traenheim.

Or l'entreprise la moins-disante à proposer en variante de se passer de cette technique et de terrasser sans soutènement en disant que cela va fonctionner et que si cela ne fonctionne pas, elle réalisera la technique prévue au marché.

La technique proposée par l'entreprise n'a pas fonctionné et la fouille a été inondée.

Le SDEA a alors demandé à l'entreprise de réaliser la technique par palplanches prévue au marché.

L'entreprise a dit qu'elle le ferait uniquement si le SDEA payait une grosse plus-value pour la réalisation de cette technique. Ceci est inacceptable.

Le SDEA est donc parti au contentieux avec cette entreprise. Le chantier est donc à l'arrêt pour plusieurs mois et ne reprendra pas tant que le contentieux ne sera pas réglé.

Fin de séance : 21h42

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
à la Sous-Préfecture

Le Maire

Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

Envoyé en préfecture le 29/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 067-216704924-20220829-ACTE022022-DE

M. Frédéric BASTIAN :
Mme Constance COUTURE : Absente
M. Jean DREYFUSS :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :
M. Jean-Renaud KLEIN :
Mme Sabrina LEHN :
M. Arnaud MERLIN :

M. Nathan MULLER : Absent
M. Cyrille MEYER :
M. Joël REISZ :
Mme Heike ROTHGERBER :
M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
M. David WETTERWALD : Absent
Mme Nathalie WOLFF :

